

PAR COURRIEL

Le 7 juin 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202404-71

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 30 avril 2024, demandé précisée le 9 mai 2024.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable substitut de l'accès à l'information,

Original signé par

Chantal Turgeon-Pelchat

p. j. : 2

Rapport de l'Institut de la santé publique du Québec sur les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers

1. CONTEXTE

Le rapport de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) sur les impacts sanitaires en lien avec les projets uranifères nord-côtiers a été commandé par le directeur régional de santé publique de la Côte-Nord afin de soutenir ses interventions au sein du groupe de travail sur les projets uranifères de la Côte-Nord¹.

Le mandat donné à l'INSPQ consistait à documenter les effets sanitaires sur la santé humaine engendrés par les activités minières uranifères, à réaliser une étude de faisabilité d'une évaluation du risque toxicologique et radiologique, à documenter les effets psychologiques et sociaux engendrés par les activités minières uranifères.

2. ENJEUX

Analyse des données épidémiologiques réalisées chez des populations résidant à proximité de mines d'uranium

L'INSPQ s'est basée sur 11 études. Les risques pour la santé des mineurs de l'uranium étant déjà bien documentés, l'analyse se limite aux effets sur la santé dans la population en général. Ces études concernent les décès, l'incidence des cancers, les autres causes de mortalité, les aberrations chromosomiques et les issues de grossesses.

Le constat qui ressort est une absence d'augmentation du risque de cancer du poumon chez les femmes. Par contre chez les hommes, l'augmentation du risque de cancer du poumon mise en évidence serait attribuable au travail minier. Pour la leucémie, une faible augmentation du risque de décès est suspectée.

Analyse de la faisabilité d'une évaluation du risque toxicologique et radiologique

L'INSPQ a retenu 13 articles portant sur la période postérieure à 1990. Les constats sont les suivants :

- Il est difficile de connaître la contribution réelle de la mine, puisque dans bien des cas le bruit de fond régional n'est pas soustrait des calculs.
- Les régions uranifères présentent un bruit de fond plus élevé en radionucléides et autres éléments chimiques associés. Les doses les plus élevées seraient attribuables à l'ingestion de poissons et fruits de mer et à l'inhalation de radon.
- Il existe une possibilité que les valeurs permises soient dépassées mais il est impossible de statuer sur l'ampleur de ce dépassement. Les principaux contaminants sont le radon, le polonium, le sélénium et l'uranium présents dans l'eau, les poissons et les moules, l'arsenic présent dans les poissons.
- Les données recueillies sont trop incomplètes pour permettre de conclure sur la zone d'influence d'une mine d'uranium pour les radionucléides (incluant le radon) et les éléments chimiques.

¹ Groupe de travail composé de représentants de la communauté (deux médecins, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord, la Ville de Sept-Îles, la communauté de Uashat-Maliotenam, deux citoyens de Sept-Îles) et de deux ministères (Énergie et Ressources naturelles, Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques).

- Selon des données limitées, dans le cas du sélénium dans l'eau et les poissons, la contribution des mines au Canada a été observée jusqu'à une distance située entre 2 et 15 km.

Documentation des effets sociaux et psychosociaux

L'INSPQ se base sur 14 textes. Les constats sont les suivants :

- Des effets spécifiquement associés aux mines d'uranium se dégagent quant à la qualité de vie globale dans le cas d'accidents technologiques.
- En matière de santé psychologique, de l'anxiété est ressentie par plusieurs types de personnes, en lien avec la radioactivité et ses effets.
- Quant aux aspects de santé sociale, les mines uranifères paraissent directement associées à une altération du climat social et à une perte de confiance des citoyens envers les autorités. Les effets socioéconomiques négatifs sont perçus comme plus importants que les effets positifs, en considérant toute la durée d'un projet minier et son cycle de croissance et de décroissance rapide. On note une inégalité sociale entre le partage des coûts et les avantages des projets miniers.
- Les changements dans le revenu modulent des effets associés à la consommation matérielle et à la consommation de drogues et d'alcool.
- Certains groupes sociaux sont plus vulnérables, les communautés autochtones en particulier.

3. RECOMMANDATIONS

- L'étude de l'INSPQ est honnête. Cette étude présente des limites importantes que les auteurs reconnaissent, notamment l'absence de données sur le bruit de fond.
- Ces limites expliquent que les auteurs ne peuvent conclure que le fait d'habiter à proximité d'une mine d'uranium représente un risque pour la santé.
- Les données épidémiologiques mettent en évidence une augmentation du risque de cancer du poumon chez les hommes. Selon les auteurs, l'augmentation de ce risque est possiblement attribuable au travail minier. Les résultats concernant les aberrations chromosomiques et les issues de grossesses ne sont pas probants du point de vue scientifique.
- En ce qui a trait au risque toxicologique et radiologique, les données recueillies par l'INSPQ ne sont pas suffisamment complètes pour conclure à la zone d'influence d'une mine d'uranium pour le radon et les éléments chimiques. Cette distance serait de 2 à 15 km pour la présence de sélénium dans l'eau et les poissons.
- Quant aux aspects psychosociaux, plusieurs sont associés aux mines en général.
- Les audiences du BAPE sur les enjeux de la filière uranifère débutent le 20 mai.
- Le ministre devrait attendre le dépôt du rapport des commissaires avant de se prononcer sur ce sujet.

Nom du responsable : Lucie Ste-Croix
Téléphone 418 627-6292 (5389)

Le 7 mai 2014